

## MENTION OU SUPPRESSION DU CONJOINT COLLABORATEUR

### **IMPRIME : P2**

(Possibilité de le télécharger gratuitement sur [ici](#) ou de saisir votre formalité sous forme de questions-réponses sur [www.cfenet.cci.fr](http://www.cfenet.cci.fr)).

### **POUR LA PERSONNE**

- **nationalité française ou ressortissants de l'EEE**
- Copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance en original de - de 3 mois.
- **nationalité étrangère**
- Copie de la carte de résident ou de la carte de séjour.

### **EN CAS DE CONJOINT COLLABORATEUR**

- **Dans tous les cas**
- Copie du Livret de Famille ou extrait d'acte de mariage en original datant de moins de 3 mois
- **En cas de communauté de biens légale ou conventionnel**
- 1 exemplaire de la déclaration du conjoint complété daté et signé par l'inscrit
- 19,27 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux)
- En cas de règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.
- **En cas de séparation de biens**
- Néant

### **FRAIS DE GREFFE**

- 58,94 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux)
- En cas de règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

### **OBSERVATION**

- Si les formalités sont effectuées par un mandataire, joindre un pouvoir.